

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 26 janvier 2023****OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT****2.3.1 – Opérations de réhabilitation****2.3.1 – Validations et modifications d'opérations****COMMUNE DE THONNANCE LES JOINVILLE****REHABILITATION THERMIQUE DE 9 LOGEMENTS INDIVIDUELS****RUE DE LA CLAIRE FONTAINE ET RUE DE LA MAZELLE****Délibération n° 2023 004 BUR**

**Sept administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.**

**Sont présents :**

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

**Assistent en outre à la réunion :**

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)

**Haute  
Marne**  
le Département

Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur un complément de budget pour l'opération de réhabilitation de 9 logements individuels à ossature bois (4 T3 et 5 T4) à Thonnance les Joinville, rues de La Claire Fontaine et de la Mazelle et la poursuite du projet.

Par délibérations en date du 10 septembre 2020, et du 28 juin 2022, le Bureau du Conseil d'Administration d'Hamaris a autorisé respectivement le lancement des études et le financement de l'opération estimée à 572 000,00 € TTC (TVA 10%).

La consultation des entreprises a été lancée le 5 octobre 2022 et la remise des plis, fixée au 31 octobre 2022 à 12 heures. Deux lots sur 4 non pas obtenus de réponse (le lot enveloppe extérieure et le lot CVC Plomberie) mais le résultat des deux autres lots (menuiserie extérieures et électricité) montre un dépassement des estimatifs de la maîtrise d'œuvre d'environ 13 %, et le contexte économique actuel et le résultat des autres consultations similaires, laissent présager d'un montant total des offres supérieur à environ 15% des estimations initiales.


L'enveloppe financière de l'opération serait portée de 572 000,00 € TTC à 640 000,00 € TTC (+11,89 %) dont 434 978,25 € TTC d'investissement au taux de TVA de 5,5%, 145 550,79 € TTC d'investissement au taux de TVA de 10,00% et 59 470,96 € TTC d'entretien (dont 9 000,00 € Dommage Ouvrage).

**Pièce jointe en annexe : plan de financement.**

\*\*\*\*\*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels**
- **D'autoriser le Directeur général :**
  - **à poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,**
  - **à procéder à l'attribution, après avis le cas échéant de la Commission d'Appels d'Offres, des marchés et de tous les services nécessaires à la mise en place de ceux-ci conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
  - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant,**
  - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce marché, (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)**
  - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
  - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.**

<b>RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ</b>
<b>Chaumont, le 26 janvier 2023</b>  <b>Le Président</b> <b>Bertrand OLLIVIER</b>

